

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « épanouissement du citoyen et jeunesse »

Séance du 14 juin 2010
Séance du 18 mai 2010

19 Accueil des nouveaux creillois - gratuits

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER
Mme BASMAISON
Mme M'BAYE-DIAO
M SEGUIN
Mme SOKOLONSKI

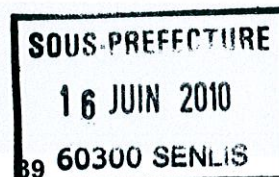
Pouvoir à : M. VILLEMAIN
Pouvoir à : M. MONTES
Pouvoir à : M. BOUHLAMANE
Pouvoir à : Mme MAUPIN
Pouvoir à : M. TAHI,

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS
M. NACHITE
Mme RIFFAULT
M. VARLET
M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés



39
34

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire, expose :

Le samedi 19 juin 2010, sera organisée une réception pour accueillir les nouveaux creillois installés sur la commune. Comme chaque année, il est prévu d'offrir à chaque participant des entrées ou inscriptions à la médiathèque Antoine Chanut, au musée Gallé-Juillet et à la grange à musique, selon les modalités suivantes :

Médiathèque :

Inscription à partir de 18 ans :

Livres + revues	Documents sonores	CDRom	Vidéo	DVD	Total des documents
5	4	1	1	2	13

Musée Gallé-Juillet :

Une entrée gratuite valable pour une personne. Autant d'entrées que de personnes présentes dans la famille.

Grange à musique : 1 entrée par famille

Il vous est proposé d'autoriser ces gratuits.

Vous êtes appelés à voter.

C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits,

Vu l'avis de la commission épanouissement du citoyen et jeunesse du 18 mai 2010,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'accorder la gratuité aux nouveaux creillois présents le 19 juin selon les modalités ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

1 6 JUIN 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

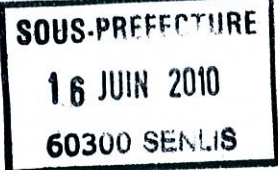
Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 16/06/10. Signature Le Maire.

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Ratuy



C'est maintenant !

www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE